

encourager le Congrès à adopter cette loi. J'espère qu'elle sera bientôt adoptée et qu'elle sera suivie d'un accord entre nos deux pays.

Plus près de nous, en dépit de ce que vous avez pu entendre aujourd'hui, monsieur le Président, je signale que notre gouvernement a un solide bilan de réalisations à son crédit.

En juin 1988, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement a été promulguée. C'est la loi environnementale la plus puissante jamais parrainée par un gouvernement fédéral au Canada. Elle établit des contrôles très rigoureux pour les substances chimiques fabriquées ou importées au Canada et prévoit un mécanisme de gestion de ces substances à partir de la fabrication jusqu'à l'élimination.

Par ailleurs, les gouvernements fédéral et provinciaux étudient ensemble, par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, un certain nombre de questions liées à l'environnement. Ce groupe s'est réuni la semaine dernière à la conférence Globe 90, à Vancouver. En octobre dernier, le Conseil a créé un fonds de 250 millions de dollars, selon une formule de partage égal des frais entre le gouvernement fédéral et les provinces, pour la dépollution des terrains contaminés abandonnés à risque élevé, ceux que nous appelons les terrains «orphelins».

En même temps, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a annoncé une décision conjointe en vue d'établir des normes pour contrôler les émissions d'oxydes d'azote et de vapeurs d'essence. En 1994, ces normes correspondront aux normes les plus sévères en Amérique du Nord, celles que nous appelons communément les normes de Californie.

Un autre exemple de la collaboration fédérale-provinciale qui est digne de mention, c'est l'entente concernant la dépollution du Saint-Laurent. En juin 1988, le gouvernement fédéral a annoncé un plan d'action de 110 millions de dollars pour lutter contre la pollution industrielle le long de cette importante voie maritime.

Au Canada comme dans le reste du monde, les parcs nationaux se sont révélés être parmi les moyens les plus efficaces pour protéger la nature, la faune et les autres ressources locales importantes. Depuis 1984, notre gouvernement a ajouté considérablement au réseau des parcs nationaux. Trois nouveaux parcs nationaux et réserves de parc ont été créés: Ellesmere sur les terres les plus septentrionales du Canada; la péninsule de Bruce près du cœur de l'Ontario et accessible pour des millions de

Canadiens; et Moresby-Sud dans les spectaculaires îles de la Reine-Charlotte.

De plus, des accords de création de parc pour deux autres régions ont été renégociés, pour que les parcs puissent atteindre leur plein potentiel, aidant ainsi à consolider le réseau: Grasslands, qui protège un reliquat de l'écosystème des Prairies tel qu'il était dans la partie ouest de la Saskatchewan; et Pacific Rim, qui préserve un exemple intact de la côte ouest de l'île Vancouver.

En plus, une politique pour créer, aménager et exploiter des parcs marins nationaux a été approuvée et le premier de ces parcs, Fathom Five, a été créé dans la baie Georgienne, en Ontario. L'un des aspects les plus importants du document qui a été déposé hier par le ministre est l'engagement de créer cinq autres parcs nationaux au cours des cinq prochaines années.

Soit dit en passant, même si c'est encore prématuré, j'espère, monsieur le Président, qu'un de ces parcs sera dans ma propre province du Manitoba, près de la ville de Churchill.

• (1510)

Il reste beaucoup à faire et notre gouvernement est prêt à agir. Par exemple, le gouvernement fédéral adoptera sous peu un ensemble de règlements pour réduire la pollution des usines de pâtes et papiers. Ces nouveaux règlements permettront d'éliminer pratiquement tous les rejets de dioxine et de furane par les usines.

Selon moi, si le gouvernement doit jouer un rôle spécial pour protéger l'environnement, c'est celui d'élaborer des normes et des méthodes nationales. Cela est clair d'après les efforts que nous déployons actuellement pour remanier le processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Le processus fédéral vise à permettre au gouvernement de favoriser un développement qui ne nuise pas à l'environnement. Cependant, on ne peut atteindre cet objectif si le processus de développement est imparfait et flou, comme c'est le cas actuellement. Comme je l'ai indiqué plus tôt, le nouveau projet de loi sur le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement sera présenté ce printemps. Je sais que les députés seront impatients de l'appuyer parce qu'ils comprennent qu'il est essentiel de déterminer précisément comment évaluer les répercussions des décisions publiques sur l'environnement, surtout dans le cas des grands projets.

La gestion de l'environnement n'est pas seulement un effort individuel. Les partenaires qui unissent leurs efforts peuvent réaliser beaucoup. Je pense, par exemple, au Fonds pour le partenariat en matière d'environnement dont le but est l'utilisation des talents créatifs des Canadiens et la mise en oeuvre de projets environnemen-